

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE MARAUSSAN

Mercredi 6 septembre 2023 à 14H30
salle Esprit Gare - place Marcel Barrère 34370 MARAUSSAN



SOMMAIRE

P.3

La Convention Territoriale Globale de Maraussan :
un levier pour adapter et développer l'offre de services
selon les besoins des familles

P.4

Maraussan, une commune au service de ses habitants

Un partenariat de qualité entre la Caf de l'Hérault, Maraussan
et la communauté de commune La Domitienne

P.5

Annexe 1 : Les axes de développement des services
aux familles présentés dans la Convention

P.6

Annexe 2 : Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour
l'accompagnement des familles sur le territoire de Maraussan

P.7

Annexe 3 : Contexte économique de Maraussan

P.8

Annexe 4 : La Ctg en quelques mots

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :

Caf de l'Hérault

Laurent TEISSIER, Président du Conseil
d'administration

Thierry MATHIEU, Directeur

Jeanne INGHEL, Chargée de conseil et de développement

Mairie de Maraussan

Serge PESCE, Maire de Maraussan, 1^{er} vice-président
de la CC La Domitienne

SIGNATURE DE LA 1^{ÈRE} CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE MARAUSSAN

Ce mercredi 6 septembre à 14h30, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Serge Pesce, Maire de Maraussan, 1^{er} vice-président de la Communauté de communes La Domitienne, la première Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la commune entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de Maraussan : un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (Ctg) **renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la Ctg de la commune de Maraussan, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la Caf de l'Hérault, sera signée le mercredi 6 septembre 2023 et couvrira la période de 2022-2026.

La Ctg de Maraussan est marquée par la volonté de développer ses partenariats et son réseau (accueil de la fête du jeu en Domitienne en 2023 en lien avec la ludothèque intercommunale), et d'augmenter la visibilité sur les dispositifs existants à l'échelle communale et intercommunale. La Commune de Maraussan souhaite également développer son accueil de loisirs ados afin de mobiliser les jeunes et de les rendre acteurs de leurs loisirs. Enfin, une dynamique intergénérationnelle sera également mise en place dans le cadre de cette Ctg.

Maraussan, une commune au service de ses habitants

La ville de Maraussan fait partie de la Communauté de Communes (CC) La Domitienne, qui compte 8 communes. Cette commune de 4 650 habitants est située à l'Ouest de Béziers et jouxte la ville. Elle se situe sur un axe routier reliant Béziers à Narbonne, cette dernière pouvant être rejoint en 30 min.

Les habitants de la ville travaillent en majorité dans d'autres communes (en particulier Béziers et Narbonne). La CC La Domitienne est en expansion, avec l'arrivée de nouvelles populations.



1 101
enfants

**DONT 183 ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
ET 49% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS**

Un partenariat de qualité entre la Caf de l'Hérault, Maraussan et la communauté de commune La Domitienne

Au cours de ces dernières années, la Caf de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec la commune de Maraussan et la CC La Domitienne, dans le cadre des précédents Contrats enfance et jeunesse (Cej) signés pour la période de 2018-2021. Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la Caf et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services sur le territoire en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

- 1 crèche «Les petits loups» ;
- 1 Maison d'assistantes maternelles (MAM) ;
- 1 Relais petite enfance itinérant sur la CC Domitienne
- 20 assistantes maternelles pour 59 agréments à temps complet

Soutien à la parentalité :

- 1 Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) intercommunal à Nissan-lez-Enserune

Enfance jeunesse :

- Accueil de loisirs périscolaires (ALP) matin-midi-soir ;
- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) mercredis et vacances ;
- La commune est signataire d'un PEDT labelisé Plan mercredi 2022-2025
- ALSH adolescents ;
- Ludothèque intercommunale (au sein de la médiathèque de Colombiers) ;
- Le SIVOM des Sablières, à Vendres, propose un ALSH estival à certaines communes de la CC, dont Maraussan fait partie.

ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La ville de Maraussan et les services de la Caf de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Petite-enfance

- Veiller à l'équilibre entre offre et besoins d'accueil du jeune enfant :
- Améliorer la communication sur les dispositifs existants (RPE, LAEP...)
- Favoriser la transversalité et le travail en réseau entre acteurs de la petite enfance

Enfance-jeunesse

- Répondre aux besoins des familles en termes d'accueils de loisirs.
- Maintenir la qualité d'accueil (rénovation / extension des locaux).
- Augmenter la fréquentation de l'accueil de loisirs ados.
- Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et proposer une dynamique autour d'événements fédérateurs.
- Simplifier le fonctionnement administratif pour les parents.
- Améliorer la communication envers les familles et les jeunes.
- Développer le partenariat entre les acteurs.

Soutien à la parentalité

- Identifier les besoins des parents, développer des actions en fonction des besoins.
- Communiquer autour des dispositifs existants.

Vie sociale - intergénérationnelle

- Favoriser le lien social et intergénérationnel par le développement de projets communs.

ANNEXE 2

.....

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Maraussan

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la ville dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les financements de la Caf au titre des prestations de services et des bonus territoire CTG

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé **273 998€** d'aides au fonctionnement pour les structures d'accueil petite-enfance et enfance-jeunesse existants sur le territoire.

2. Les aides à l'investissement et au fonctionnement

Depuis 2018, le montant des aides à l'investissement versé à la Ville pour la création ou la rénovation de structures s'élève à **108 474€**. Elle a également versé **11 152€** d'aides au fonctionnements pour ces structures.

3. Les prestations légales versées aux allocataires Maraussanais :

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé près de **6,55 millions d'€** de prestations légales aux 966 allocataires du territoire Maraussanais.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique de Maraussan



37%

des allocataires **Maraussanais** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental)

66%

des **parents** issus des familles allocataires Maraussanaises **sont actifs** (contre 56% au niveau départemental)



32%

DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 6 points de moins par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES

39%

des allocataires **de Maraussan** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 12 points

RSA

16%

des allocataires **de Maraussan** bénéficient du Rsa contre 13% au niveau départemental soit une différence de 3 points

ALLOCATION AU LOGEMENT

39%

des allocataires **de Maraussan** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 51% au niveau du département, soit une différence de 12 points

ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.

CTG

LES OUTILS

Contrat enfance et jeunesse (Cej)
Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications
Fonds nationaux à l'investissement
Fonds locaux à l'investissement
...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais assistants maternels (Ram)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)
...